

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 3 *M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Programmation Pluriannuelle des investissements - 2021-2026.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le rapport relatif au Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2021 -2026,

Considérant que le Plan pluriannuel d'investissements présenté répond aux enjeux de programmation des opérations d'équipements à engager à l'échelle de la mandature, en particulier en ce qui concerne la requalification des équipements publics communaux dans une logique d'amélioration de l'accueil de nos usagers et d'exemplarité environnementale ;

Considérant, par ailleurs, que le Plan pluriannuel des investissements est outil de programmation budgétaire et de prévision opérationnelle pour les services

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE : Approuve le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2021-2026, tant en dépenses qu'en recettes, annexé à la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 41

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA,
Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,
Mme Florence HAYE)

Abstentions : 3 (M. Brahim CHIKHI, M. Kader
CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316258-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 42 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 4 *Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Adoption du Règlement Budgétaire et Financier en vue de la mise en place des Autorisation de programme/crédits de paiement.

LE CONSEIL,

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu les instructions budgétaires en vigueur,

Vu le règlement budgétaire et financier ci-annexé,

Considérant que l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier est nécessaire à la mise en place de la gestion financière en autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que l'expérimentation de la gestion en AP/CP sur certaines opérations d'équipements s'inscrira dans une

démarche complémentaire à l'adoption du PPI et pourra contribuer à l'amélioration du suivi et de l'exécution des investissements.

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : Adopte, au titre d'une expérimentation, en 2022, le règlement budgétaire et financier relatif à la gestion en autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) sur certaines opérations d'équipements

ARTICLE 2 : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à la majorité :
Pour : 50
Abstention : 1 (M. Bakary SOUKOUNA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316105-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association LE 60 ADADA.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association 60 Adada a proposé de réaliser des travaux de réfection électrique du local du 60 rue Gabriel Péri,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 14 100 euros (quatorze mille cent euros) à l'association 60 Adada, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association 60 Adada ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316130-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE LES INACHEVÉS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association la Compagnie des Inachevés a proposé de créer un site internet interactif du projet documentaire « Canal Saint-Denis, la Bascule d'un Paysage »,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros) à l'association la Compagnie des Inachevés, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association la Compagnie des Inachevés ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316131-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.3

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association DECHETS D'ARTS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Déchets d'Arts a proposé la mise en œuvre d'un dispositif spécifique de diffusion du spectacle « Oh Punaises ! » en acquérant du matériel de diffusion sonore,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE:

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 4 800 euros (quatre mille huit-cents euros) à l'association Déchets d'Arts, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Déchets d'Arts ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316132-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.4

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association D'ICI A LA.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,
Considérant que l'association D'ici à là a proposé de développer à Saint-Denis des actions de médiation culturelle liées à la lecture par l'acquisition d'outils numériques,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE:

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros) à l'association D'ici à là, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association D'ici à là ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316133-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.5

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association KALEBEBEAT.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association KaleBeBeat a proposé d'investir en matériel son et lumière, et en informatique pour l'équipement et l'aménagement des locaux de pratiques artistiques et culturelles de l'association.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 5000€ (*cinq mille euros*) à l'association KaleBeBeat, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association KaleBeBeat ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316134-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.6

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association LA PALPE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association la Palpe a proposé de créer avec des habitants de Saint-Denis une collection de vêtements avec des messages écologiques et/ou de motifs liés au patrimoine de la ville,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) à l'association la Palpe, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association la Palpe ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316135-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.7

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association LES PLANCHES COURBES.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association les Planches Courbes a proposé d'adapter son espace et sa réouverture par le développement d'activités audiovisuelles au sein de sa programmation culturelle,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 7 500 euros (sept mille cinq-cents euros) à l'association les Planches Courbes, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association les Planches Courbes ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316136-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.8

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	40	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.</i>
<u>ABSENTS</u>	6	<i>M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	9	<i>Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.</i>
<u>SECRETAIRE</u>		<i>M. Abdelmajid BOUHENNA</i>

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association BOUKOUSOU.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association BOUKOUSOU a proposé de refondre son site internet et renouveler son matériel informatique pour être en capacité de réaliser des visionnages et montages vidéo de qualité, au bénéfice des amateurs et habitants de Saint-Denis.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 3 300 euros (trois mille trois-cent euros) à l'association BOUKOUSOU, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association BOUKOUSOU ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316137-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.9

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association DECLIC.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association DECLIC a proposé d'installer une ventilation pour l'adaptation de son studio radio aux nouvelles normes sanitaires et à créer, en partenariat avec l'association La petite liberté, un nouveau média en ligne avec des contenus vidéos et audio réalisés par des dionysiens,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 5 500 euros (cinq mille cinq cent euros) à l'association DECLIC, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association DECLIC ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316138-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.10

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association DE L'ENCRE SUR LES PIEDS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association DE L'ENCRE SUR LES PIEDS a proposé d'investir dans du matériel de qualité pour pouvoir réaliser des vidéos et adaptations d'ateliers chorégraphiques, au bénéfice des amateurs et habitants de Saint-Denis.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 3 600 euros (trois mille six cent euros) à l'association DE L'ENCRE SUR LES PIEDS, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association DE L'ENCRE SUR LES PIEDS ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316139-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.11

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

- PRÉSENTS** 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*
- ABSENTS** 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*
- ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*
- SECRETAIRE** *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association DESTINATION 2055.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association DESTINATION 2055 a proposé d'acquérir du matériel de captation audio et vidéo de qualité afin de mettre en ligne leurs contenus artistiques et pédagogiques, au bénéfice des amateurs et habitants de Saint-Denis

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 4 300 euros (quatre mille trois cent euros) à l'association DESTINATION 2055, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association DESTINATION 2055 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316140-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.12

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association MOTS ET REGARDS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association MOTS ET REGARDS a proposé d'acquérir un nouvel espace mobile proposant de l'accès aux droits pour les personnes en peine avec les démarches administratives mais aussi des « racontées » artistiques et conviviales en faveur des habitants des quartiers prioritaires et des territoires enclavés de Saint-Denis,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 9 600 euros (neuf mille six cent euros) à l'association MOTS ET REGARDS, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association MOTS ET REGARDS ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316141-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.13

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

- PRÉSENTS** 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*
- ABSENTS** 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*
- ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*
- SECRETAIRE** *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association TERRAQUEE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association TERRAQUEE a proposé, avec l'accord de son bailleur, d'optimiser son local situé rue Bonnevide afin d'accueillir le public en toute sécurité, par la mise en place d'ouvertures indispensables à une bonne ventilation du lieu et l'aménagement de la terrasse au bénéfice des habitants de la ville.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 20 000 euros (vingt mille euros) à l'association TERRAQUEE, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association TERRAQUEE ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316142-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.14

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association HOC MOMENTO.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Hoc Momento a proposé d'investir en matériel informatique et de manutention pour le développement de la production, de la diffusion des spectacles et de l'adaptation des activités théâtrales de l'association, en autonomie dans l'espace public.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de *5800€ (cinq mille huit-cents euros)* à l'association Hoc Momento, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Hoc Momento ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316143-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.15

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association LES AFFRANCHIS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Les Affranchis a proposé d'acheter une scène mobile pour sortir des théâtres et aller jouer sur tout le territoire.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association Les Affranchis, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Les Affranchis ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316144-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.16

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association COEUR ET LA MAIN TENDUE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association CŒUR ET LA MAIN TENDUE a proposé de réaliser des travaux de rénovation au sein de son local destiné à une activité d'épicerie sociale et solidaire et de remplacer 2 vitrines réfrigérées.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 15 000 euros (quinze mille euros) à l'association CŒUR ET LA MAIN TENDUE dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association CŒUR ET LA MAIN TENDUE ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316145-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.17

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association ECHO DES SANS MOTS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association ECHO DES SANS MOTS a proposé de réaliser des travaux d'aménagement au sein d'un local destiné à une activité d'épicerie sociale et solidaire et d'équiper également ce local de matériels adaptés à l'activité d'une épicerie.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 18 000 euros (dix-huit mille euros) à l'association ECHO DES SANS MOTS, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association ECHO DES SANS MOTS ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316146-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.18

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association ICAR.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association ICAR a proposé de réaliser des travaux d'aménagement au sein d'un local commercial destiné à une activité d'épicerie sociale et solidaire et d'équiper également ce local de matériels adaptés à l'activité d'une épicerie.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 18 000 euros (dix-huit mille euros) à l'association ICAR dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association ICAR ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmcl316147-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.19

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association MARHABA

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association MAHRABA a proposé de réaliser des travaux d'aménagement au sein d'un local destiné à une activité d'épicerie sociale et solidaire et d'équiper également ce local de matériels adaptés à l'activité d'une épicerie.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 16 500 euros (seize mille cinq-cents euros) à l'association MAHRABA, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association MAHRABA ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmcl316148-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.20

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association MAMAMA.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association MaMaMa a proposé de soutenir les femmes en difficulté et prioritairement les mères isolées avec des bébés en état d'urgence alimentaire. Ce soutien nécessite une organisation logistique qui sera renforcée grâce à l'acquisition de vélos électriques qui permettront d'effectuer des livraisons à domicile.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 6200 euros (six mille deux-cents euros) à l'association MaMaMa, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association MaMaMa ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316149-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.21

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association POINCARRE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association POINCARRE a proposé de créer un atelier d'insertion. Ce projet de création est un effet immédiat de la crise sanitaire et des 3 confinements successifs puisque l'association a expérimenté dans ce contexte la production de 6000 visières permettant de confirmer la faisabilité d'un atelier d'insertion numérique en capacité de créer de l'emploi et de répondre ainsi à des besoins sociaux et territoriaux.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 10 000 euros (dix mille euros) à l'association POINCARRE, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association POINCARRE ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316150-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.22

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association SFMAD.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association SFMAD a proposé, à son initiative et sous sa responsabilité de lutter contre l'isolement des familles monoparentales accueillies au sein de la crèche familiale de St Denis en leur mettant à disposition des équipements et les formant à domicile sur les usages du numérique afin que les jeunes mères puissent accéder à leurs droits et plus généralement à l'offre de services publics. L'investissement de l'association SFMAD dans le cadre de ce projet portera essentiellement sur de l'achat de PC portable.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 7500 euros (sept mille cinq-cents euros) à l'association SFMAD, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association SFMAD ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316151-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.23

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association 7DREAMS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **7DREAMS** a proposé de développer son offre d'animation de fan zone au cours de divers évènements sportifs et/ou festifs, via l'achat d'un écran géant que la Commune subventionne dans le cadre de cet appel à projet],

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **13 500€ (Treize-mille cinq-cents euros)** à l'association 7DREAMS, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **7DREAMS** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316152-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.24

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association FEMMES DE FRANC MOISIN (AFFM).

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **FEMMES DE FRANC-MOISIN (AFFM)** a proposé, d'adapter les cours d'expression en langue française en favorisant l'utilisation et le développement d'outils numériques via l'achat de matériel informatique dédié, et de développer le potager « La Francmoisine » en acquérant du matériel de jardinage.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **5000€ (Cinq mille euros)** à l'association **FEMMES DE FRANC-MOISIN (AFFM)**, dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **FEMMES DE FRANC-MOISIN (AFFM)** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316153-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.25

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association APS-SWK.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que **l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE SONINKE (APS-SWK)** a proposé de , d'améliorer les conditions d'accueil du public accueilli dans le cadre des cours d'alphabétisation, de soutien scolaire et d'aide à l'accès aux droits en acquérant du matériel informatique, des logiciels et du mobilier.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **8500€ (Huit-mille cinq-cents euros)** à **l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE SONINKE (APS-SWK)** , dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316154-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.26

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association ASAFI.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **ASAFI** a proposé de procéder à des achats de matériels informatiques et d'activités nécessaires au renforcement de ses offres d'accompagnement en direction du public, que la Commune subventionne dans le cadre de cet appel à projet,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **9000€ (Neuf mille euros)** à l'association **ASAFI**, dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **ASAFI** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316155-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.27

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association DESSINE-MOI 2024.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **DESSINE-MOI 2024** a proposé de, développer des actions d'animations de projections en plein air, tournages et diffusions de films réalisés dans le cadre des JOP 2024 en acquérant du matériel audio et vidéo. Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **7400€ (Sept-mille-quatre-cents euros)** à l'association **DESSINE-MOI 2024**, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **DESSINE-MOI 2024** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316156-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.28

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	40	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.</i>
<u>ABSENTS</u>	6	<i>M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	9	<i>Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.</i>
<u>SECRETAIRE</u>		<i>M. Abdelmajid BOUHENNA</i>

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association GIDIMAXA JIKKE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **GIDIMAXA JIKKE** a proposé, d'améliorer les conditions d'accueil de ses bénéficiaires en renouvelant son matériel informatique.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **5000€ (Cinq mille euros)** à l'association **GIDIMAXA JIKKE**, dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **GIDIMAXA JIKKE** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316157-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.29

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association LA PETITE LIBERTÉ.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **LA PETITE LIBERTE** a proposé de favoriser les déplacements des habitants pour des sorties culturelles ou sportives, via l'acquisition d'un véhicule motorisé 9 places (Crit'air1),

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **30 000€ (Trente mille euros)** à l'association **LA PETITE LIBERTE**, dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **LA PETITE LIBERTE** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et **AUTORISE** le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316158-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.30

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association CENTRE SOCIAL COOPERATIF LE 110.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **CENTRE SOCIAL COOPERATIF LE 110** a proposé de, développer son activité cuisine en acquérant du matériel nécessaire à la confection de plats à emporter, de déployer une permanence numérique hors les murs, via l'acquisition de matériel informatique, et de renforcer son offre d'activités de loisirs en direction des femmes via l'acquisition de matériel dédié.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **4000€ (Quatre mille euros)** à l'association **CENTRE SOCIAL COOPERATIF LE 110**, dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **CENTRE SOCIAL COOPERATIF LE 110** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316159-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.31

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association RÉGIE DE QUARTIERS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **REGIE DE QUARTIER** a proposé de, procéder au renouvellement de son matériel informatique

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **5000€ (Cinq mille euros)** à l'association **REGIE DE QUARTIER**, dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **REGIE DE QUARTIER** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316160-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.32

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS VILLE AU CŒUR.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association **SAINT-DENIS VILLE AU COEUR** a proposé la création d'un café culturel, espace de socialisation commun entre les habitants et les étudiants de l'université Paris 8 pour lequel l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'aménagement de ce lieu est soutenue.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **18 000€ (Dix-huit mille euros)** à l'association **SAINT-DENIS VILLE AU COEUR**, dans le cadre de l'appel à projets « Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association **SAINT-DENIS VILLE AU COEUR** ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316161-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.33

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association ENGRAINAGE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Engrainage a proposé de financer l'achat des matériaux et des prestations nécessaires à l'aménagement du local destiné à l'accueil de public, au stockage et la distribution des paniers solidaires dans le cadre du projet de parc urbain du Glacis.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros) à l'association Engrainage, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Engrainage ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316162-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.34

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	40	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.</i>
<u>ABSENTS</u>	6	<i>M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	9	<i>Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.</i>
<u>SECRETAIRE</u>		<i>M. Abdelmajid BOUHENNA</i>

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association ÉTUDES ET CHANTIERS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Etudes et Chantiers a proposé de financer l'achat de matériel pour faciliter le maintien de ses activités de promotion du vélo compte tenu du contexte sanitaire,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) à l'association Etudes et Chantiers, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Etudes et Chantiers ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316163-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.35

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association PERMAPOLIS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Permapolis a proposé un projet d'agriculture urbaine dans le cimetière de Saint-Denis s'inscrivant dans une dynamique territoriale de production et distribution de plantes aromatiques en circuit court et permettant de sensibiliser les habitants aux enjeux de nature en Ville et d'agriculture urbaine,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) à l'association Permapolis, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Permapolis ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316164-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.36

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association MAISON DE LA SANTÉ.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Maison de la Santé a proposé d'acquérir du matériel dans le cadre d'un programme soutenu par la Ville (Directions des Sports et de la Santé) « je bouge dans mon quartier » et en particulier des poussettes adaptées à la marche, des podomètres (...) afin de faciliter l'accès à l'activité physique notamment de mères avec de jeunes enfants.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 3 900 euros (Trois mille neuf-cent euros) à l'association Maison de la Santé, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Maison de la Santé ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316166-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.37

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association AB SAINT-DENIS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association AB Saint-Denis a proposé l'achat d'un mini bus,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **12 000€ (douze mille euros)** à l'association AB Saint-Denis , dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association AB Saint-Denis ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer,

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante,

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316167-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.38

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association AVANT GARDE DE SAINT-DENIS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association Avant-garde de Saint-Denis a proposé de faire l'acquisition d'un ring de boxe gonflable pour pérenniser et développer le projet de Boxe Thaï et repenser l'espace mise en forme avec l'achat de matériel de musculation adapté au développement du Sport santé, sport pour tous et mixité.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **11 545€ (onze mille cinq-cent quarante-cinq euros)** à l'association Avant-garde de Saint-Denis, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Avant-garde de Saint-Denis ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316168-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.39

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association CLUB 93.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association CLUB 93 a proposé la prise en charge du remplacement d'un matériel informatique obsolète,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **3 750€ (trois mille sept-cent cinquante euros)** à l'association CLUB 93 dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association CLUB 93 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316169-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.40

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association DESSINE-MOI PLEYEL.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association DESSINE MOI PLEYEL a proposé de faire l'acquisition d'un ring d'initiation à la boxe,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **3 500 € (trois mille cinq-cent euros)** à l'association DESSINE MOI PLEYEL dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association DESSINE MOI PLEYEL ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316170-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.41

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association MUAY THAI LUMPINI.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association MUAY THAI LUMPINI a proposé de faire l'acquisition d'un ring gonflable avec tonnelle et l'achat d'un ring gonflable,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **14 450€** (quatorze mille quatre-cent cinquante euros) à l'association MUAY THAI LUMPINI, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association MUAY THAI LUMPINI ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316171-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.42

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association RACING CLUB DE SAINT-DENIS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association RACING CLUB DE SAINT DENIS a proposé de faire l'acquisition d'un mini bus.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 30 000 € (Trente mille euros) à l'association RACING CLUB DE SAINT DENIS, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association RACING CLUB DE SAINT DENIS ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316172-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.43

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association RING HANZAZ DIONYSIEN.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association RING HANZAZ DIONYSIEN a proposé de l'acquisition d'un ring gonflable

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 5 880€ (cinq mille huit-cent quatre-vingt euros) à l'association RING HANZAZ DIONYSIEN, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association RING HANZAZ DIONYSIEN ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316173-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.44

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS UNION SPORT.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à

projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement, des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association SAINT DENIS UNION SPORT a proposé de faire l'acquisition de table de tennis de table outdoor, de table de tennis de tables adaptée à la pratique handisport, matériel spécifique pour retransmissions vidéo, pour la section rugby d'un matériel spécifique pour la mêlée, achat de matériel informatique pour le siège,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 27 000 € (vingt-sept mille euros) à l'association SAINT DENIS UNION SPORT, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association SAINT DENIS UNION SPORT ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316174-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.45

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS EMOTION.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,
Considérant que l'association Saint-Denis Emotion a proposé de achat de de materiel multimedia

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 6 000 € (six mille euros) à l'association Saint-Denis Emotion, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Saint-Denis Emotion ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316175-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-3.46

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Plan de soutien aux act.eur.rice.s engagé.e.s du territoire - Attribution d'une subvention à l'association SPORT EVENT CORPORATION.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que face à la crise sanitaire, certains acteurs locaux subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics;

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien exceptionnel doté de 500 000€ en investissement a été créé et par la délibération N°A-1 du 23 mars 2021 susvisée le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire »,

Considérant que cet appel à projet et ce fonds de soutien visent d'une part à soutenir les dépenses d'investissement relatifs à des projets de moyen et de long-terme destinés à soutenir les acteurs du territoire dans l'acquisition d'équipements face à la crise et d'autre part à transformer leur modèle d'intervention,

Considérant que ce fonds bénéficiera notamment aux acteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'environnement,

des droits des femmes, de la santé et des solidarités, constitués sous forme d'association loi de 1901, ou relevant de structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

Considérant que l'association SPORT EVENT CORPORATION a proposé de l'achat d'un terrain de basket ball 3x3 complet,

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 5 800€ (cinq mille huit-cents euros) à l'association SPORT EVENT CORPORATION, dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association SPORT EVENT CORPORATION ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre du Plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316176-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°A-4

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Versement d'une aide exceptionnelle à l'association Riposte Internationale pour soutenir l'hôpital de Larbaâ Nath Irathen en Algérie suite aux incendies d'août 2021.

LE CONSEIL,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'ONG Riposte Internationale,

Considérant la volonté de la Ville de s'engager pour une solidarité entre Saint-Denis et ses villes jumelées,

Considérant la nécessité de soutenir les initiatives de solidarité internationale,

Considérant la situation critique perdurant sur la commune de Larbaâ Nath Irathen, dévastée par les incendies d'août 2021,

Considérant que l'hôpital de Larbaâ Nath Irathen, a subi de graves désordres, suite à ces incendies et qu'il doit de manière concomitante faire face à l'afflux de patients atteints du Coronavirus;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1er : Approuve le versement par la Commune de Saint-Denis d'une aide exceptionnelle à l'association Riposte Internationale, sous forme d'une subvention de 15 000 euros, en vue de soutenir l'hôpital de Larbaâ Nath Irathen .

ARTICLE 2: Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ARTICLE 3: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316242-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 12 *Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Contribution de la ville de Saint-Denis au fonctionnement du centre de vaccination du Stade de France et approbation de la convention de l'Agence Régionale de la Santé visant à compenser financièrement cette contribution

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant que la ville de Saint-Denis a fortement contribué à l'effort vaccinal face à la COVID 19;

Considérant que des centres dédiés de vaccination, au cœur de la stratégie vaccinale, ont été mis en place pour lutter contre l'épidémie de Covid, et notamment le très grand centre de vaccination du Stade de France;

Considérant qu'un engagement humain, matériel et financier considérable a été déployé par la Ville pour assurer le fonctionnement du Vaccinodrome;

Considérant qu'une convention entre la Ville et l'ARS doit être conclue, pour compenser les frais engagés par la

commune de Saint-Denis, dans le cadre de sa contribution au fonctionnement du centre de vaccination du Stade de France.

DELIBERE:

Article 1 : Approuve la convention à conclure, entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé (ARS) visant à la contribution financière de l'ARS à la mise en place du dispositif de vaccination au vaccinodrome et autorise le Maire à la signer

Article 2: Approuve le versement d'une subvention de 2 047 457,95 euros pzz l'ARS à la commune, en application des dispositions de la convention visée supra.

Article 3: la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,
A voté à l'unanimité :
Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315893A-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 11 *Mme Oriane FILHOL, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 7 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET signature d'un protocole et d'une convention d'occupation temporaire afin de pouvoir disposer d'espaces au sein du bâtiment Oscar Niemeyer.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le projet de protocole et la convention d'occupation temporaire cadre, ci-annexés,

Considérant que l'Etat va procéder à la réhabilitation totale de l'immeuble conçu par l'Architecte Oscar Niemeyer, ancien siège du journal l'Humanité,

Considérant que ce bâtiment pourra accueillir fin 2025, la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités, (DRIEETS)

Considérant que l'Etat et les Collectivités de Seine Saint- Denis, la Commune de Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune et le Département, souhaitent ancrer cet immeuble dans son environnement,

Considérant que les collectivités pourront bénéficier de locaux et d'espaces pour réaliser des visites, des expositions et

ce afin d'ouvrir ce lieu vers l'extérieur et les habitants,

Considérant que le protocole et la convention d'occupation temporaire cadre, permettront d'encadrer les futures conventions à venir entre la DRIETS et la Commune de Saint-Denis, et ce en fonction des usages et des demandes,

DELIBERE:

ARTICLE 1 : Approuve le protocole d'accord pour l'utilisation du bâtiment Niemeyer, ex siège du journal l'Humanité, à conclure avec l'Etat, l'EPT Plaine Commune et le Département de Seine Saint Denis.

ARTICLE 2: Approuve la convention d'occupation temporaire cadre, à conclure entre la DRIETS et la commune, pour les occupations futures des espaces du bâtiment, pour des usages précis à visée culturelle, pédagogique et événementielle.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 44,
A voté à l'unanimité :
Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316093-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-3

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALÉM OULD AMARA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Lionel LADA, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LE CONSEIL,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2121-29, L. 5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;
Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L.153-40, L132-7 et L132-9,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,
Vu la délibération n° CT 20/1406 du Conseil de Territoire de Plaine Commune en date du 25 février 2020 approuvant le Plan Local d'urbanisme Intercommunal,
Vu la délibération n°CT 20/1759 du Conseil de Territoire de Plaine Commune en date du 13 octobre 2020 approuvant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur la ZAC Village Olympique et Paralympique,
Vu l'arrêté de mise à jour n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en date du 15 décembre 2020,
VU la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagée à l'initiative du président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune ;

VU les courriers de notification pour information du projet de modification du PLU aux personnes et organismes mentionnés aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,
VU le dossier de modification du PLUi de Saint-Denis soumis à enquête publique,

Considérant que la commune peut émettre des observations et avis au plus tard à la date de clôture de l'enquête publique,

Considérant que l'enquête publique se tiendra du mardi 12 octobre 2021 au vendredi 19 novembre 2021,

Considérant que la modification N°1 du PLUi vise à :

- corriger des erreurs matérielles, écrites ou graphiques, au sein du règlement ;
- modifier certaines dispositions réglementaires ou graphiques pour la réalisation de projets d'aménagement;
- clarifier certaines règles qui présentent des difficultés d'interprétation pour faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols et la compréhension par le public ;
- ajouter et préciser certaines définitions présentes au lexique dans le règlement ;
- adapter certaines règles des zones UP au regard des dispositions générales applicables dans le reste du PLU ;
- mettre à jour les emplacements réservés (ER) et les servitudes de localisation (SL) ainsi que les annexes réglementaires et informatives ;

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête publique, et sans que ces modifications ne puissent remettre en cause l'économie générale du projet, sera approuvé par le Conseil de Territoire de Plaine Commune,

Considérant le rapport décrivant les observations sur le projet de Modification n°1 du PLUi, que la Commune entend soumettre à l'établissement public territorial Plaine Commune, annexé à la présente délibération,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : EMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune, notamment sur le zonage, le règlement, les listes d'emplacements réservés et de servitudes de localisation et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 2: DEMANDE la prise en compte des observations et avis sur le projet de modification n°1, annexés à la présente délibération.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au préfet de la Seine Saint Denis.

ARTICLE 4 Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5: Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, affichée en Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315976-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-4

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALÉM OULD AMARA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Lionel LADA, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification 1 du plan local d'urbanisme intercommunal - création emplacements réservés

LE CONSEIL,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2121-29, L. 5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le Code de l'Urbanisme et, notamment, ses articles L.153-36 à L.153-48 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire en date du 25 février

2020, entré en vigueur le 31 mars 2020 ;

VU la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagée à l'initiative du président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune ;

VU les courriers de notification pour information du projet de modification du PLU aux personnes et organismes mentionnés aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,

VU le dossier de modification du PLUi de Saint-Denis soumis à enquête publique,

Considérant que des modifications sont proposées sur les emplacements réservés dont la commune Saint-Denis est bénéficiaire, que ce soit par création, suppression, réduction ou augmentation de leur surface,

Considérant que la Commune de Saint-Denis, en sa qualité de Commune membre de l'EPT Plaine Commune doit transmettre son avis sur les modifications des emplacements réservés sur le territoire de Saint-Denis dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Considérant que la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va être soumise à enquête public du lundi 12 octobre 2021 au vendredi 19 novembre 2021,

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de Saint-Denis d'émettre un avis favorable au projet de modification des emplacements réservés sur le territoire de Saint-Denis dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Considérant que l'établissement public territorial Plaine Commune propose la création des emplacements réservés suivants :

- ELC013 inscrit pour du logement social 100 % PLS au 5 avenue Lénine
- ELC014 inscrit pour du logement libre au 11 rue Lanne
- ELC015 inscrit pour un logement social 100% PLS au 53 à 59 rue de Strasbourg
- ELC016 inscrit pour 100% logement social au 12 rue de la Boulangerie
- ELC017 inscrit pour un logement social à 100% au 99 avenue du président Wilson

Considérant qu'il y a lieu, dans un objectif de mixité sociale et dans un contexte de forte croissance démographique de favoriser le développement d'une offre de logements sociaux notamment dans le Grand Centre-Ville au regard des enjeux de requalification et de résorption de l'habitat indigne,

Considérant qu'il est nécessaire de développer l'offre de logements sociaux dans le centre-ville afin de favoriser les opérations de résorption de l'habitat insalubre qui génèrent des obligations de relogement dans le cadre des PNRQAD et NPNRU,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de retenir l'emplacement réservé ELC017 situé avenue du Président Wilson dans la mesure où une étude urbaine est en cours sur ce secteur et que les orientations de programmation ne sont pas encore définies,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la proposition d'emplacement réservé ELC013 en ce qu'il concerne des parcelles sises 5 avenue Lénine et non pas 9/11 avenue Lénine,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la proposition de l'emplacement réservé ELC014 qui doit être réservé pour la réalisation d'un programme de logements sociaux et non pas du logement libre et ce afin de répondre aux obligations de relogement générées par les opérations de résorption de l'habitat insalubre,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : La Commune émet un avis favorable au projet de modification des emplacements réservés sur le

territoire de Saint-Denis dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sous réserve de :

- La modification de la description de l'emplacement réservé ELC013 en ce qu'il porte sur des parcelles sises 5 avenue Lénine et non pas 9/11 avenue Lénine,
- La modification de l'objet de l'emplacement réservé ELC014 qui doit être dédié à un programme de logements sociaux,
- La suppression de l'emplacement réservé ELC017

ARTICLE 2: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4: Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, affichée en Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315923-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-5

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOU TRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Danièle GLIBERT, M. Lionel LADA, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Fin du transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service
au Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole et approbation de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5721-6-2 ;

Vu le Code des transports et notamment son article L.1231-1;

Vu la délibération du conseil municipal n° A-8 en date du 1er octobre 2015, portant adhésion et transfert de compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' » au Syndicat mixte Autolib' ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole notamment les articles 2.1-2 et 6, modifiés le 21 septembre 2018 et restituant la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommée « Autolib' » aux collectivités membres, à l'exception des conséquences nées de la fin de ce service public, dans les

relations avec l'ancien délégataire, le cas échéant contentieuses, comme avec les membres du Syndicat;

Vu les statuts ajustés du Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole approuvés le 19 septembre 2019;

Considérant que la Ville de Saint-Denis entend mettre fin au transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' » accordée au syndicat mixte Autolib' Velib' Métropole ;

DELIBERE:

Article 1 : Décide qu'il est mis fin au transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' » accordé au Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole.

Article 2 : Par exception à l'article 1, le syndicat mixte Autolib' et Velib'Métropole conserve la gestion des conséquences nées de la fin du service public de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' », dans les relations avec l'ancien délégataire, éventuellement contentieuses, comme avec les membres du Syndicat.

Article 3: Approuve les nouveaux statuts du Syndicat, tels qu'adoptés par son comité syndical du 19 septembre 2019.

Article 4: Approuve la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib' et d'autorise le maire à la signer.

Article 5 : Mandate le maire pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches afférentes à la présente affaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

Ne prend pas part au vote : 1 (M. Christophe PIERCY)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316354-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-6

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 10 *M. Mathieu HANOTIN, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Danièle GLIBERT, M. Lionel LADA, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Installation de bornes publiques de recharge pour les véhicules électriques: Approbation d'une convention quadripartite à conclure avec Métropolis, la Métropole du Grand Paris et l'EPT Plaine Commune

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à initiatives mené par la Métropole du Grand Paris, celle-ci a retenu l'offre du groupement SIIT-SPIE- CityNetworks-Etorem ;

Considérant que ce groupement a décidé de créer une société dénommée METROPOLIS, destinée à détenir des droits d'occupation de parcelles domaniales aux termes de conventions d'occupation du domaine public en vue de créer un réseau de stations de recharges comprenant 3 084 points de charge répartis sur les 130 communes concernées

Considérant qu'une convention cadre a été conclue le 24 juin 2020 avec la Métropole du Grand Paris pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie dans les communes de la Métropole du Grand Paris).

Considérant que L'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune, compétent en matière d'infrastructures de

recharge de bornes électriques a sollicité la Métropole du Grand Paris pour projeter le déploiement de l'offre de bornes de recharge pour voitures électriques Métropolis à l'échelle de son territoire.

Considérant cependant que la commune est titulaire du pouvoir de police en matière de stationnement.

Vu la convention d'utilisation du domaine public des stations et Espaces Autolib' conclue entre la commune et le syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) ;

Considérant que la Commune souhaite déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la voie publique ;

Considérant l'offre de la société METROPOLIS d'installer et d'exploiter des infrastructures de recharge électrique sur les voiries de la commune, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public ;

Considérant que la voirie relève de la compétence de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune ;

Considérant que l'offre de la société METROPOLIS s'inscrit dans le respect d'une convention cadre la liant avec la Métropole du Grand Paris ;

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve la convention d'occupation du domaine public ci-annexée, à conclure entre la Commune de Saint-Denis, l'Etablissement public territorial Plaine Commune, la Métropole du Grand Paris et la société METROPOLIS pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie sur la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Autorise le maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316215-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-7

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 35 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 11 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Approbation du Règlement intérieur de l'appel à projet de média citoyen ' A vos plumes, citoyen.nes '.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, le rôle de la Commune est de faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image, une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique,

Considérant que dans ce contexte, la Commune de Saint-Denis souhaite accompagner l'émergence de nouveaux médias locaux pour favoriser le dialogue, l'expression et en définitive la démocratie locale,

Considérant qu'un appel à projet est lancé par la commune, doté d'une enveloppe de 100 000 euros sur l'exercice 2021,

Considérant qu'à travers cet appel à projet, la commune souhaite valoriser les initiatives qu'elles soient associatives, portées par les structures de l'économie sociale et solidaire ou l'Education nationale (écoles, collèges, lycées...)

Considérant que conformément au règlement intérieur ci-après annexé, la commune attribuera une aide prenant la forme d'une subvention de projet,

DELIBERE:

Article 1 : Approuve le règlement intérieur de l'appel à projet « A vos plumes citoyen.ne.s », ci-après annexé

Article 2: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 44,
A voté à la majorité :
Pour : 42
Abstentions : 2 (M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316254-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-8

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 35 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSELEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 11 *Mme Katy BONTINCK, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 9 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Approbation d'une Convention de partenariat avec l'association Démocratie ouverte pour une expérimentation d'innovation démocratique

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant que l'association Démocratie Ouverte, indépendante et transpartisane, constituée en collectif citoyen, propose dans son objet social " l'expérimentation et la promotion de nouvelles formes de démocratie ouvertes et collaboratives";

Vu le projet de l'association Démocratie ouverte de conduire une expérimentation sous la forme d'une recherche-action "pour une cohérence démocratique locale : articulation des dispositifs participatifs, schéma de gouvernance citoyen et méthode "type" de participation citoyenne";

Considérant que l'association présente des dispositifs innovants en matière de démocratie participative et que le projet représente un intérêt local visant à expérimenter de nouveaux modes de faire participatifs,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention de partenariat entre la commune et l'association
Démocratie ouverte,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'association Démocratie ouverte et la commune de Saint-Denis pour la période 2021-2023.

Article 2 : Est approuvé l'attribution d'une subvention de 67 000 € (soixante-sept mille euros) à l'association Démocratie ouverte, dont le versement sera réparti comme suit, conformément à l'article 2 de la convention susvisée:

- 17 000 € sur l'exercice 2021
- 30 000 € sur l'exercice 2022
- 20 000 € sur l'exercice 2023

Un avenant financier viendra formaliser le versement de la subvention pour les exercices 2022 et 2023.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316089-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-9

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

- PRÉSENTS** 32 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*
- ABSENTS** 16 *Mme Katy BONTINCK, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*
- ABSENTS
REPRESENTES** 7 *Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*
- SECRETAIRE** *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Approbation du versement d'une subvention d'investissement de la Ville au CCAS, pour la réhabilitation des logements privatifs de la résidence autonomie Basilique

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'engager les travaux de rénovation des logements privatifs de la Résidence autonomie pour personnes âgées Basilique,

Considérant que la Résidence autonomie Basilique a fait l'objet d'une première phase de travaux clos et couvert en 2018,

Considérant que ces travaux ont permis le remplacement des menuiseries, la pose de volets roulants et la mise aux normes électriques dans les parties privatives,

Considérant qu'il convient d'entamer la deuxième phase du programme de travaux de réhabilitation

d'ensemble des logements de la résidence autonomie Basilique,

Considérant la planification des travaux de rénovation partielle ou complète pour 50 logements,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de ces travaux sera co-pilotée par la commune et le CCAS,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention d'investissement de la commune au CCAS pour financer les travaux de rénovation de logements privatifs de la résidence autonomie Basilique, à hauteur de 243 000€

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 39,
A voté à l'unanimité :
Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316083-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-10

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 33 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 14 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Boris DEROOSE, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 8 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Reconnaître les pratiques sportives et sportifs de haut niveau et renouveler les conventions triennales d'objectifs et de moyens avec les clubs sportifs pour la période 2021-2024

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que le processus de conventionnement avec les associations sportives locales bénéficiant d'une subvention communale s'est généralisé depuis quelques années,

Considérant que les dernières conventions et engagements contractuels conclus entre la commune et les associations sportives concernant la période 2020-2021 arrivent à échéance,

Considérant que la nature et le niveau des pratiques sportives, l'organisation des associations sportives et la nature de l'offre se sont depuis singulièrement diversifiés,

Considérant la nécessité de réviser les termes des conventions dans leurs objectifs, les engagements respectifs des parties, les voies et moyens d'évaluation et de contrôle des actions et des résultats sportifs,

Vu les projets de conventions et d'engagements contractuels ci-annexés,

Considérant par ailleurs l'intérêt de mettre de mettre en place un engagement contractuel entre la commune e les sportifs de haut niveau, visant à attribuer une récompense à ces sportifs en contrepartie d'une valorisation de l'image de la commune dans sa dynamique sportive,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve les conventions triennales d'objectifs et de moyens à conclure pour les périodes sportives 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024 entre la commune et les associations sportives ci-annexées, selon les 3 catégories :
- Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Denis et les associations sportives dont le subventionnement annuel est inférieur à 15 000€
 - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Denis et les associations sportives dont le subventionnement annuel est inférieur à 15 000€
15 000€
 - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Denis et les associations sportives recevant une subvention au titre su sport de haut niveau
- Article 2 :** Prend acte que les subventions à accorder à chacune des associations sportives feront l'objet d'avenants financiers aux conventions, lesquels avenants seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, au regard des crédits prévus annuellement au budget communal
- Article 3 :** Approuve le principe d'attribution aux sportifs reconnus de haut niveau par le ministère chargé des sports durant la saison sportive concernée, une bourse dédiée à leurs études si ces dernières relèvent des études supérieurs, de l'apprentissage, du contrat de professionnalisation ou de qualification, de la préparation à un concours, ou de la validation des acquis de l'expérience dans un organisme agréé
- Article 4 :** Prend acte que l'attribution des bourses dédiées aux sportifs reconnus de haut niveau, dont le montant est plafonné à 2 000€ par année scolaire, est conditionnée à la présentation d'un dossier de demande spécifique nécessaire pour évaluer le coût de la formation et l'effort financier du demandeur
- Article 5 :** Approuve l'engagement contractuel- type à conclure entre la commune de Saint –Denis et les sportifs de haut niveau susceptibles de bénéficier d'une récompense en contrepartie d'une valorisation de l'image de la commune dans sa dynamique sportive, et autorise monsieur le à le signer
- Article 6 :** Approuve le montant des récompenses suivant à appliquer dans le cadre de l'engagement contractuel approuvé à l'article 5 de la présente délibération :
- Champion de France : 1 500€
2^{ème} ou 2^{ème} : 800€
 - Championnat international
1^{er} : 2 000€
2^{ème} ou 3^{ème} : 1 000€
 - Champion du Monde, champion Olympique : 3 000€
2^{ème} ou 3^{ème} : 2 000€
- Article 7 :** Précise que les récompenses visées à l'article 6 ne sont pas cumulatives.
Pour accorder son prix, la commune ne retiendra que le plus niveau de compétition atteint dans la saison sportive
- Article 8 :** Les dépenses résultant de l'application des conventions et engagements contractuels approuvés par la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

Ne prend pas part au vote : 1 (M. Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316179-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-11

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 33 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 14 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Boris DEROOSE, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 8 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution d'une subvention complémentaire au SDUS-section rugby. Approbation de l'avenant afférent.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que le processus de conventionnement avec les associations sportives locales bénéficiant d'une subvention communale s'est généralisé depuis quelques années,

Considérant que les dernières conventions et engagements contractuels conclus entre la commune et les associations sportives concernant la période 2020-2021 arrivent à échéance,

Considérant que la nature et le niveau des pratiques sportives, l'organisation des associations sportives et la nature de l'offre se sont depuis singulièrement diversifiés,

Considérant la nécessité de réviser les termes des conventions dans leurs objectifs, les engagements respectifs des parties, les voies et moyens d'évaluation et de contrôle des actions et des résultats sportifs,

Vu les projets de conventions et d'engagements contractuels ci-annexés,

Considérant par ailleurs l'intérêt de mettre en place un engagement contractuel entre la commune et les sportifs de haut niveau, visant à attribuer une récompense à ces sportifs en contrepartie d'une valorisation de l'image de la commune dans sa dynamique sportive,

DELIBERE,:

- Article 1 :** Approuve les conventions triennales d'objectifs et de moyens à conclure pour les périodes sportives 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024 entre la commune et les associations sportives ci-annexées, selon les 3 catégories :
- Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Denis et les associations sportives dont le subventionnement annuel est inférieur à 15 000€
 - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Denis et les associations sportives dont le subventionnement annuel est inférieur à 15 000€
 - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Denis et les associations sportives recevant une subvention au titre du sport de haut niveau.
- Article 2 :** Prend acte que les subventions à accorder à chacune des associations sportives feront l'objet d'avenants financiers aux conventions, lesquels avenants seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, au regard des crédits prévus annuellement au budget communal.
- Article 3 :** Approuve le principe d'attribution aux sportifs reconnus de haut niveau par le ministère chargé des sports durant la saison sportive concernée, d'une bourse dédiée à leurs études si ces dernières relèvent des études supérieures, de l'apprentissage, du contrat de professionnalisation ou de qualification, de la préparation à un concours, ou de la validation des acquis de l'expérience dans un organisme agréé.
- Article 4 :** Prend acte que l'attribution des bourses dédiées aux sportifs reconnus de haut niveau, dont le montant est plafonné à 2 000€ par année scolaire, est conditionnée à la présentation d'un dossier de demande spécifique nécessaire pour évaluer le coût de la formation et l'effort financier du demandeur.
- Article 5 :** Approuve l'engagement contractuel-type à conclure entre la commune de Saint-Denis et les sportifs de haut niveau susceptibles de bénéficier d'une récompense en contrepartie d'une valorisation de l'image de la commune dans sa dynamique sportive, et autorise monsieur le maire à le signer.
- Article 6 :** Approuve le montant des récompenses suivant à appliquer dans le cadre de l'engagement contractuel approuvé à l'article 5 de la présente délibération :
- Champion de France : 1 500€
2^{ème} ou 2^{ème} : 800€
 - Championnat international
1^{er} : 2 000€
2^{ème} ou 3^{ème} : 1 000€
 - Champion du Monde, champion Olympique : 3 000€
2^{ème} ou 3^{ème} : 2 000€
- Article 7 :** Précise que les récompenses visées à l'article 6 ne sont pas cumulatives. Pour accorder son prix, la commune ne retiendra que le plus niveau de compétition atteint dans la saison sportive
- Article 8 :** Les dépenses résultant de l'application des conventions et engagements contractuels approuvés par la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,
A voté à l'unanimité :
Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316219-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-12.1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Versement de la contribution communale du GIP "médiation nocturne à Saint-Denis pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 mai 2011 approuvant la convention constitutive du G.I.P « Médiation nocturne à Saint-Denis » ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 25 octobre 2012, 15 décembre 2016, 2 mars 2017, 28 septembre 2017 et 6 février 2020, approuvant respectivement les avenants N°1 à 6 à la convention constitutive susvisée ;

Considérant que lors de sa séance du 9 avril 2021, l'Assemblée Générale, du G.I.P « Médiation nocturne à Saint-Denis » a décidé de sa dissolution au terme de la période contractuelle ;

Considérant que lors de son assemblée générale du GIP du 8 juillet 2021, a validé le montant de l'appel à contribution des membres du GIP pour l'année 2021 ;

Considérant que la contribution de la ville de Saint-Denis s'élève à 47 139,81 € ;

DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à verser la contribution communale au titre de l'année 2021 à hauteur de quarante-sept mille cent trente-neuf euros et quatre-vingt-un centimes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 38

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA,
Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,
Mme Florence HAYE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316165-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-12.2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET approbation d'une convention avec le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance relative à la mise en oeuvre d'une mission de préfiguration d'une antenne locale du GPIS sur la commune.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1719 du code civil,

Vu l'article L. 271 -1 du code de la sécurité intérieure, et notamment son troisième alinéa,

Considérant que le GPIS, - Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance - a pour missions essentielles de « prévenir la délinquance, d'assurer la présence humaine en soirée et nuit, de renforcer le sentiment de sécurité des locataires, et d'affirmer l'autorité des bailleurs sur leurs sites ;

Considérant que le GPIS, dans une volonté de métropolisation du projet qu'il porte, souhaite étudier la possibilité d'étendre le périmètre de son intervention, dans le cadre d'une démarche d'expérimentation ;

Considérant que ce projet rencontre les objectifs de sécurité et de tranquillité publiques portés par la commune, et que cette dernière souhaite en conséquence participer à la démarche d'expérimentation, en collaboration avec les bailleurs du territoire.

Considérant que cette action du GPIS n'aura d'efficacité qu'en lien avec une antenne locale, au plus proche des bailleurs, en capacité de siéger au sein du Conseil Local de Sécurité Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR)

Considérant qu'il est nécessaire à cette fin de donner un cadre à cette expérimentation, visant à l'implantation d'une antenne locale du GPIS sur le territoire de la commune,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve la convention ci-après annexée, d'une durée de neuf mois à compter de sa signature, à conclure avec le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance et autorise le maire à la signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 20 000 euros au titre de l'année 2021, afin d'initier cette étude de préfiguration d'une antenne locale du GPIS sur la commune de Saint-Denis, un avenant financier à la convention ci-après annexée, venant ultérieurement fixer le montant de la subvention pour 2022.

Article 3 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 39

Contre : 7 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316256-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°B-13

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Élection d'un conseiller territorial à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L 2121-29, L 5211-6-1, L 5211-6-2 et L 5219-9-1,

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Plaine Commune, dont le siège est à Saint-Denis,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal à la suite des élections des 15 mars et 28 juin 2020,

Considérant que la commune de Saint-Denis doit être représentée au sein de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune par 21 Conseillers territoriaux, chiffre déterminé au regard des chiffres de la population arrêtés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020, dont trois membres de droit issus du conseil de la métropole du Grand Paris

Vu l'élection des 18 conseillers territoriaux en date du 4 juillet 2020, par le conseil municipal,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Shems EL KHALFAOUI, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel élu, appelé à siéger au sein du conseil de territoire de Plaine Commune.

Vu la candidature de Monsieur Adrien DELACROIX,

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE: Est désigné pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune Monsieur Adrien DELACROIX.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 39,

A voté à la majorité :

Pour : 39

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. Laurent RUSSIER,
Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M.
Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora
BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316239-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Convention relative au plan de soutien exceptionnel 2021 - Mesures destinées aux accueils de loisirs sans hébergement

LE CONSEIL,

VU, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la volonté de la municipalité de répondre aux appels à projet « soutien exceptionnel 2021-Mesures destinées aux accueils de loisirs sans hébergement » de la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

Considérant, que la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis peut apporter un soutien financier dans le cadre du « plan de soutien exceptionnel 2021 » afin de soutenir financièrement les accueils de loisirs pendant la crise sanitaire à hauteur de 26 000 € pour la Ville de Saint-Denis.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve la convention à conclure avec la CAF de Seine-Saint-Denis relative au dispositif « plan de

soutien exceptionnel 2021- Mesures destinées aux accueils de loisirs sans hébergement » et autorise le maire à la signer.

ARTICLE 2: Approuve le versement par la CAF de Seine-Saint-Denis, d'une subvention d'un montant de 26 000 euros en vertu de la convention visée supra.

ARTICLE 3: Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au Budget Communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à la majorité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316017-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

- PRÉSENTS** 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*
- ABSENTS** 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*
- ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*
- SECRETAIRE** *M. Abdelmajid BOUHENNA*
- OBJET** Dotation Politique de la Ville (DPV) - Programmation 2021

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention attributive de subvention ci-annexée,

Considérant que la Commune a sollicité le Préfet dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2021,

Considérant que l'Etat a répondu favorablement à la sollicitation de la Ville par l'octroi d'une subvention d'un montant total de 2 167 161 €,

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention attributive,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve et autorise le maire à signer la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2021 à conclure avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, pour les opérations suivantes d'un montant total de subvention de 2.167.161 € :

- Fermeture des Préaux du groupe scolaire Pasteur à Saint-Denis : 400.000 €
- Rénovation du Palais des Sports : 700.000 €
- Rénovation et mise en accessibilité partielle des Grandes Tribunes au sein du parc des Sports Delaune à Saint-Denis : 1.000.000 €
- Déclinaison du Protocole de lutte contre l'habitat indigne signé avec l'Etat – projet n°1 : poursuite de la MOUS Habitat indigne : 67.161 €

ARTICLE 2 : Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à la majorité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315679-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-3

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Reversement de la solution Domvil2 en Logiciel Libre : cession des codes sources de l'application aux collectivités locales ou associations ayant des besoins similaires et optimiser ainsi les coûts d'évolution.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la loi du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale et notamment son article 51 ;

Considérant que le Pôle social du CCAS de la ville de Saint-Denis assure la fonction de domiciliation ;

Considérant qu'afin de maintenir la qualité de service à l'usager et d'améliorer les conditions de travail des agents, la Ville a décidé d'informatiser la gestion du service de domiciliation par l'acquisition des logiciels « DomVil » et « DomVil2 » ;

Considérant que pour partager la version DomVil2 entre collectivités locales ou associations ayant des besoins similaires et optimiser ainsi les coûts d'évolution, il convient de rendre libre les codes sources de l'application ;

DELIBERE

Article unique : Est approuvé le principe de cession des codes sources de l'application DomVil2 et les composants techniques associés.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315860-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-4

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la composition des commissions municipales.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-22 et L2121-29 du Code Général des collectivités municipales,

Vu les élections municipales du 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et des adjoints du 04 juillet 2020 ,

Vu la délibération n°B-6 du 23 juillet 2020 approuvant la création de 5 commissions municipales,

Considérant qu'à la suite modifications intervenues au sein de la municipalité et approuvées par les délibérations B1 0-1 à B10- 4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de procéder à des ajustements dans la composition des commissions municipales,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : est fixée comme suit la composition des commissions municipales :

La première commission : « Pôle Ville durable » - composition de 10 membres :

Katy BONTINCK
Adrien DELACROIX
Laurent MONNET
Sabrina ATTARI
Christophe PIERCY
Kamel AOUDJEHANE
Judith AMOO
Mélissa RODRIGUES MARTINS
Sophie RIGARD
Kader CHIBANE

La seconde commission : « Pôle Ville solidaire » - composition de 12 membres :

Oriane FILHOL
Abdelmajid BOUHENNA
Sandrine MARTINIE JAMAR
Daniel DALIN
Céline LAROSE
Aissatou CISSE
Arbiha AIT CHIKHOUNE
Daniela DUDAS
Ahmed HOMM
Nora BENSALAH
Jaklin PAVILLA
Spencer LAIDL

La troisième commission : « Pôle Ville attractive » - composition de 10 membres :

Shems EL KHALFAOUI
Bertrand REVOL
Sonia RABHI
Rabia BERRAI
Mathieu LELU
Blaise NDJINKEU
Danièle GLIBERT
Christophe DURIEUX
Sofia BOUTRIH
Laurent RUSSIER

La quatrième commission : « Pôle ville éducative et émancipatrice » - composition de 9 membres :

Leyla TEMEL
Nadège GROSBOIS
Idandine WANZEKELA
Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ
Alice RONGIER
Samia BENSALAM OULD AMARA
Andrée MINC
Lionel LADA
David PROULT

La cinquième commission : « Pôle ressources et usages des Espaces Publics » – composition de 13 membres :

Antoine MOKRANE
Yannick CAILLET

Nathalie VORALEK
Benjamin MEURA
Boris DEROOSE
Marie-Claire NUFFER
Corentin DUPREY
Hervé BORIE
Ymoze BELIZAIRE
Brahim CHIKHI
Florence HAYE
Stéphane PEU
Bakary SOUKOUNA

Article 2 : La délibération n° B-6 en date du 23 juillet 2020 est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315957-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29 et L2121-33,

Vu sa délibération du 23 mars 1988 relative à l'adhésion de la Commune à l'association de gestion du restaurant inter-entreprises,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-1.11 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises, outre le Maire, membre de droit :

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur Mathieu HANOTIN
- Monsieur Yannick CAILLET
- Monsieur Spencer LAIDI
- Monsieur Hervé BORIE
- Madame Danièle GLIBERT
- Monsieur Benjamin MEURA

ARTICLE 2: La délibération B-1.11 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-2021-ACM-130-DE
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Conseil d'Administration de la SEM Plaine Commune Développement.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-24.6 du 8 octobre 2020 désignant les membres du Conseil d'administration et Assemblées générales d'actionnaires de la Société Mixte Plaine Commune Développement,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Conseil d'administration et Assemblées générales d'actionnaires de la société d'économie mixte Plaine Commune Développement.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'administration et Assemblées générales d'actionnaires de la société d'économie mixte Plaine Commune Développement :

MEMBRES TITULAIRES

- **Leyla TEMEL**
- **Antoine MOKRANE**
- **Benjamin MEURA**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-24-6 du 8 octobre 2020 portant désignation des membres au sein du Conseil d'administration et Assemblées générales d'actionnaires de la société d'économie mixte Plaine Commune Développement est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315926-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.3

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Conseil d'administration - SPL Plaine Commune Développement.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-24.7 du 8 octobre 2020 désignant les membres du Conseil d'administration SPL Plaine Commune Développement,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Conseil d'administration SPL Plaine Commune Développement.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'administration SPL Plaine Commune Développement :

MEMBRES TITULAIRES

- **Leyla TEMEL**
- **Antoine MOKRANE**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-24-7 du 8 octobre 2020 portant désignation des membres au sein du Conseil d'administration SPL Plaine Commune Développement est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315938-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.4

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Conseil d'administration du collège Fabien.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-1.25 du 23 juillet 2020 désignant les membres du Conseil d'administration des collèges et lycées et notamment au sein du CA du collège Fabien,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Conseil d'administration des collèges et lycées : collège Fabien.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'administration du Collège Fabien :

MEMBRES TITULAIRES

- **Rabia BERRAI**
- **Marie-Claire NUFFER**

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la délibération n° B-1.25 du 23 juillet 2020 demeurent valables et inchangées

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315940-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.6

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° B-1.41 du 23 juillet 2020 désignant les membres au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

MEMBRES TITULAIRES

- **Mathieu HANOTIN (membre de droit)**
- **Nathalie VORALECK**
- **Corentin DUPREY**
- **Oriane FILHOL**
- **Aissatou CISSE**
- **Yannick CAILLET**
- **Leyla TEMEL**
- **Ahmed HOMM**
- **Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ**
- **Ymose BELIZAIRE**
- **Daniel DALIN**
- **Antoine MOKRANE**
- **Bertrand REVOL**
- **Bakary SOUKOUNA**
- **Sofia BOUTRIH**
- **Kader CHIBANE**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.41 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315942-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.7

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes:
Association Partenaires pour la Ville.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° B-1.44 du 23 juillet 2020 désignant les membres du Conseil d'administration de l'association Partenaires pour la Ville,

Considérant qu'à la suite de la modification de la municipalité, il convient de renouveler les représentations au sein du conseil d'administration de l'association Partenaires pour la Ville.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'administration de l'association Partenaires pour la Ville :

MEMBRES TITULAIRES

- **Oriane FILHOL**
- **Nathalie VORALEK**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.44 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du Conseil d'administration de l'association Partenaires pour la Ville est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315943-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.8

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° B-1.48 du 23 juillet 2020 désignant les membres du Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Est élu pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne :

MEMBRES TITULAIRES

- **Yannick CAILLET**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.48 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315945-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.9

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) métropolitaine.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts,

Vu la délibération B-2.29 du 15 décembre 2016, désignant les représentants du conseil municipal de Saint-Denis au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° B-1.50 du 23 juillet 2020 désignant les membres de la Commission Locale d'Evaluation des

Charges Transférées (CLECT) métropolitaine,

Considérant que la Métropole du Grand Paris est un établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du Code Général des Impôts,

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Considérant que la Métropole du Grand Paris demande à tous les conseils municipaux des villes de désigner, par délibération, deux représentants pour y siéger (un titulaire et un suppléant),

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) métropolitaine.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés conformément aux articles sus visés du Code Général des Collectivités Territoriales pour représenter la Commune au sein de la Commission d'Evaluation des Charges transférées de la Métropole du Grand Paris :

Titulaire : Antoine MOKRANE

Suppléant : Adrien DELACROIX

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.50 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) métropolitaine est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315946-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.10

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMiREC).

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu la délibération en date du 28 mars 2013 n°A/4-1 approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Denis au syndicat mixte de distribution urbaine de chaleur,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n°B-1-53 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMiREC),

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du

conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMiREC).

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMiREC) :

MEMBRES TITULAIRES

- **Laurent MONNET**
- **Antoine MOKRANE**
- **Nadège GROSBOIS**
- **Benjamin MEURA**

MEMBRES SUPPLEANTS :

- **Leyla TEMEL**
- **Idandine WANZEKELA**
- **Christophe PIERCY**
- **Sophie RIGARD**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.53 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMiREC) est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,
A voté à la majorité :
Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315947-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.11

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° B-1.60 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien :

MEMBRE TITULAIRE

- **Laurent MONNET**

MEMBRE SUPPLEANT :

- **Boris DEROOSE**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.60 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à la majorité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315948-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.12

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Agence France Locale - Désignation d'un représentant permanent de la Ville.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu la livre II du code de commerce,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° B-1.53 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein de l'Agence France Locale,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein de l'agence France Locale et

de désigner un représentant permanent de la Ville.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Est élu pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein de l'Agence France Locale, **Monsieur Antoine MOKRANE** en tant que représentant permanent de la Ville à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale,

ARTICLE 2 : Autorise le représentant permanent de la Ville de Saint-Denis ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.) dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions,

ARTICLE 3 : la délibération n° B-1.53 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein de l'Agence France Locale est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315949-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.5

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Conseil d'administration du collège Pierre de Geyter.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-1.25 du 23 juillet 2020 désignant les membres du Conseil d'administration des Collèges et Lycée et notamment le collège De Geyter,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler la représentation au sein du Conseil d'administration du Collège De Geyter.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Est élu pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'administration du collège De Geyter :

MEMBRE TITULAIRE

- **Yannick CAILLET**

ARTICLE 2 : les autres dispositions de la délibération B 1-25 du 23 juillet 2020 demeurent valables et inchangées

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315969-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.13

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes: Commission paritaire des marchés.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu sa délibération du 21 avril 1977 créant une commission paritaire des marchés composée de six représentants du Conseil Municipal et de six représentants du Syndicat local des commerçants non sédentaires,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-1.12du 23 juillet 2020 désignant les membres de la Commission paritaire des marchés,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein de la Commission paritaire

des marchés.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein de la Commission paritaire des marchés :

- **Monsieur Laurent MONNET**
- **Monsieur Rabia BERRAI**
- **Monsieur Antoine MOKRANE**
- **Monsieur Laurent RUSSIER**
- **Madame Sonia RABHI**
- **Madame Nathalie VORALEK**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.12 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission paritaire des marchés est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315970-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.14

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Observatoire Départemental d'Equipement Commercial.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu l'arrêté ministériel du 4 mai 2001,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-1.13 du 23 juillet 2020 désignant les membres de l'Observatoire Départemental d'Equipement Commercial,

Considérant l'existence du schéma de Cohérence Commerciale de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la nécessité d'articuler l'échelle communale avec l'échelon départemental en termes d'équilibres commerciaux et de

perspective d'évolution du tissu commercial,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021,, il convient de renouveler les représentations au sein de l'Observatoire Départemental d'Equipement Commercial,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein de l'Observatoire Départemental d'Equipement Commercial :

Membre titulaire : Rabia BERRAI

**Membres suppléants : Adrien DELACROIX
Bertrand REVOL
Shems EL KHALFAOUI**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.13 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants de la commune de Saint-Denis à l'Observatoire Départemental d'Equipement Commercial est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315971-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.15

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de l'association de développement du centre commercial d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° B-1.14 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du conseil d'administration de développement du centre commercial d'Aubervilliers,

Considérant qu'en date du 18 juin 2004, une charte de développement du Quartier Canal Porte d'Aubervilliers signé entre la communauté d'Agglomération Plaine Commune, la SCI du Bassin Nord et la société ICADE EMGP,

Considérant que cet accord visait à mettre en place un ensemble de mesures visant à développer l'emploi et le

commerce de proximité dans les secteurs considérés comme stratégiques par les collectivités publiques, en accompagnement de la réalisation du centre commercial du Millénaire, et de l'aménagement de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du conseil d'administration de développement du centre commercial d'Aubervilliers.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du conseil d'administration de développement du centre commercial d'Aubervilliers :

- **Monsieur Rabia BERRAI**
- **Monsieur Boris DEROOSE**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.14 du 23 juillet 2020 portant désignation des membres au sein du conseil d'administration de développement du centre commercial d'Aubervilliers est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315979-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.16

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 9 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 10 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes : Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES).

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu sa délibération du 22 novembre 2001 approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Denis au Réseau des Collectivités Territoriales pour l'Economie Solidaire (RTES) en tant que membre fondateur,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-1.26 du 23 juillet 2020 désignant les membres du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES),

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du

conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES).

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Est désigné, conformément aux articles sus visés du Code général des Collectivités Territoriales pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du conseil d'administration du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES):

- **Bertrand REVOL**

ARTICLE 2 : la délibération n° B-1.26 du 23 juillet 2020 portant désignation de la commune au sein du conseil d'Administration du Réseau des Territoires pour l'Economie Soidaire (RTES) est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315980-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.17

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes: SEM Saint-Denis Commerces.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-1.66 du 23 juillet 2020 désignant les membres de la Société d'Economie Mixte (SEM) Saint-Denis Commerces,

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de renouveler les représentations au sein de la SEM Saint-Denis Commerces.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'Administration de la SEM « Saint-Denis Commerces » :

- Mathieu HANOTIN
- Bertrand REVOL
- Rabia BERRAI
- Adrien DELACROIX
- Katy BONTINCK
- Antoine MOKRANE
- Shems EL KHALFAOUI
- Laurent RUSSIER

ARTICLE 2 : Sont désignés pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Comité Technique et d'Engagement de la SEM « Saint-Denis Commerces » ci-après :

- Antoine MOKRANE
- Rabia BERRAI
- Katy BONTINCK
- Shems EL KHALFAOUI

ARTICLE 3 : la délibération n° B-1.66 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentant de la commune au sein des instances de la Société d'Economie Mixte (SEM) Saint-Denis Commerces est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315981-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.18

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes: l'association Suivez la Flèche.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-21, L2121-29, L 2121-33,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu la délibération B-24.8 du 8 octobre 2020, désignant les représentants de la commune au sein de l'association « Suivez la Flèche »,

Considérant qu'une association a été créée au printemps 2016 pour structurer la conduite du projet de reconstruction de la flèche de la Basilique. Baptisée « Suivez la Flèche », elle s'est vue confier par la DRAC, la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité (la maîtrise d'œuvre étant assurée par Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historique chargé du monument),

Considérant que l'association se compose :

- de membres d'honneur « membres du comité de parrainage » ou désignés par l'assemblée générale
- de membres de droit représentant les collectivités publiques
- de membres actifs, adhérents à l'association et qui acquittent la cotisation annuelle
- de membre bienfaiteurs

Considérant qu'à la suite de modifications au sein de la municipalité, actées par les délibérations B10-1 à B 10-4 du conseil municipal du 12 juillet 2021, il convient de modifier les représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association « Suivez la Flèche »

DELIBERE

Article 1 : Sont désigné(e)s pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Suivez la Flèche », outre le Maire, membre de droit, quatre représentants de la collectivité au sein du collège n°1 de l'association Suivez la Flèche :

- Nadège GROSBOIS
- Mathieu LELU
- Bertrand REVOL
- Laurent RUSSIER

Article 2 : La délibération B-24.8 du 8 octobre 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association « Suivez la Flèche » est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315982-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-5.19

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Antoine MOKRANE, Mme Andrée MINC, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Modifications de la représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes: Commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1414-1 à 1411-5, 2121-21, 2121-29;

VU les élections municipales des 15 et 28 juin 2020 ;

VU l'élection du Maire du 4 juillet 202 et des Adjoints le 04 juillet 2020 et 12 juillet 202 ;

Vu la délibération B-24.1 du 8 octobre 2020 désignant les membres de la Commission d'appel d'offres

Considérant qu'en sa qualité de Maire Monsieur Mathieu HANOTIN est Président de cette commission ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres et à l'élection de ses membres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que les postes à pourvoir sont de cinq titulaires et cinq suppléants,

Considérant, qu'il convient de modifier la composition de la Commission d'appel d'offres,

Vu la liste déposée,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1er : Sont élus, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour représenter le conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres :

MEMBRES TITULAIRES

Danièle GLIBERT
Shems EL KHALFAOUI
Sabrina ATTARI
Hervé BORIE
Kader CHIBANE

MEMBRES SUPPLEANTS

Adrien DELACROIX
Andrée MINC
Marie-Claire NUFFER
Rabia BERRAÏ
David PROULT

ARTICLE 2: Habilite la commission d'appel d'offres pour siéger en matière de délégation de service public.

ARTICLE 3 : La délibération B-24.1 du 8 octobre 2020 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316349-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-6.1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Protection fonctionnelle à accorder à Madame Katy BONTINCK

LE CONSEIL,

Vu l'article L2123-34 et L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire le 04 juillet 2020 et les élections des Adjointes au Maire du 04 juillet 2020 nommant Madame Katy BONTINCK, Première Adjointe au Maire,

Considérant que Madame Katy BONTINCK, fait l'objet de publications à caractère diffamatoire par le magazine Valeurs actuelles;

Considérant que ces publications ont conduit Madame BONTINCK à demander une protection fonctionnelle le 27 septembre 2021,

Considérant que la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Considérant que les dispositions légales susvisées s'appliquent aux anciens élus, lorsqu'ils sont victimes d'actes commis en relation avec l'exercice de leurs fonctions passées ;

DELIBERE :

Article 1 : est accordée à Madame Katy BONTINCK, Première adjointe au maire, le bénéfice de la protection fonctionnelle, dans le cadre des procédures à engager à l'encontre du magazine Valeurs actuelles.

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique Correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316344-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-6.2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Protection fonctionnelle à accorder Monsieur Stéphane PEU

LE CONSEIL,

Vu l'article L2123-34 et L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire le 04 juillet 2020 et les élections des Adjointes au Maire du 04 juillet 2020 et 12 juillet 2021 nommant Monsieur Stéphane PEU conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Stéphane PEU, fait l'objet de publications à caractère injurieux, diffamatoire et menaçant, de la part de la revue de presse Valeurs actuelles,

Considérant que ces publications ont conduit Monsieur Stéphane PEU à déposer plainte et demander une protection fonctionnelle le 29 septembre 2021,

Considérant que la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Considérant que les dispositions légales susvisées s'appliquent aux anciens élus, lorsqu'ils sont victimes d'actes commis en relation avec l'exercice de leurs fonctions passées ;

DELIBERE :

Article 1 : est accordée à Monsieur Stéphane PEU, Conseiller municipal, le bénéfice de la protection fonctionnelle, dans le cadre des procédures à engager à l'encontre de la revue de presse Valeurs actuelles.

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique Correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316345-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-6.3

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Protection fonctionnelle à accorder Monsieur Laurent RUSSIER

LE CONSEIL,

Vu l'article L2123-34 et L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire le 04 juillet 2020 et les élections des Adjointes au Maire du 04 juillet 2020 et 12 juillet 2021 nommant Monsieur Laurent RUSSIER conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Laurent RUSSIER, fait l'objet de publications à caractère injurieux, diffamatoire et menaçant, de la part de la revue de presse Valeurs actuelles,

Considérant que ces publications ont conduit Monsieur Laurent RUSSIER à déposer plainte et demander une protection fonctionnelle le 06 octobre 2021,

Considérant que la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Considérant que les dispositions légales susvisées s'appliquent aux anciens élus, lorsqu'ils sont victimes d'actes commis en relation avec l'exercice de leurs fonctions passées ;

DELIBERE :

Article 1 : est accordée à Monsieur Laurent RUSSIER, Conseiller municipal, le bénéfice de la protection fonctionnelle, dans le cadre des procédures à engager à l'encontre de la revue de presse Valeurs actuelles.

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique Correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316363-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-7

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Versement du solde de la subvention communale à l'association Partenaires Pour la Ville 93 au titre de l'exercice 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association « Partenaires Pour la Ville 93 » intervenant sur le territoire dionysien dans une démarche de médiation sur l'espace public, pour la tranquillité et le maintien du lien social aux services des habitants et des usagers.

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « Partenaires Pour la Ville 93 » approuvée par délibération N° B-5 du Conseil municipal en date du 3 juin 2021, pour une durée de un an.

Considérant que l'objet de l'association représente un véritable intérêt local,

Considérant que dans le cadre du premier train, une subvention de 43 560 euros a été versée à l'association

« Partenaires Pour la Ville 93 »,

Considérant qu'il est proposé de verser le solde de la subvention à hauteur de 65 340 euros,

Vu les crédits prévus au budget au titre de l'année 2021,

D E L I B E R E :

Article 1er : Est approuvé le versement du solde de la subvention pour un montant de 65 340 € (soixante-cinq mille trois cent quarante euros) à l'association « Partenaires Pour la Ville 93 » au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316055-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-8

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Acquisition de vêtements de travail - Relance du lot 5: Uniformes et Accessoires.
Procédure : Appel d'offres ouvert

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17 et R2162-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de vêtements de travail – relance du lot 5 : Uniformes et accessoires ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande ; à prix unitaire pour l'acquisition de vêtements de travail – relance du lot 5 : Uniformes et accessoires

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de un an à compter du 25 décembre 2021 ou de la date de notification si postérieure. L'accord-cadre est reconductible une fois, pour une période de un an ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande estimé à 180 021 euros TTC / an, sans montant annuel minimum et avec un maximum annuel de 220 000 euros H.T ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316084-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-9

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Travaux de rénovation des installations électriques de l'église de l'Estrée
Marché passé selon une procédure adaptée 3 pref - protocole transactionnel avec l'entreprise EXA-ECS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Civil, notamment ses articles 2044 à 2052 ;

Vu les articles 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, concernant les procédures adaptées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016 le chargeant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées et 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi

que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu le marché conclu pour les travaux de rénovation des installations électriques de l'église de l'Estrée – lot n° 3 – électricité, avec la société EXA-ECS pour un montant de 135 252,13 € HT soit 162 302,55 € TTC, et notifié au titulaire le 15 février 2019 ;

Vu l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation des installations électriques de l'église de l'Estrée – lot n°3 – électricité, faisant passer le montant du marché à 141 490,29 € HT soit 169 788,35 € TTC, en date du 21 février 2020 ;

Vu le projet de protocole transactionnel détaillant les engagements et concessions réciproques ;

Considérant les difficultés d'exécution et le retard considérable de ce marché de travaux, l'impact de la crise sanitaire et les travaux complémentaires aujourd'hui nécessaires ;

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose en évitant tout recours contentieux, afin de mener à bien et finaliser cette opération dans les meilleurs délais ;

DELIBERE:

Article 1: Le protocole transactionnel conclu entre la Ville de Saint-Denis et l'entreprise EXA ECS est approuvé ;

Article 2 : Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer le protocole transactionnel ;

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316100-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-10

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Location de préfabriqués pour le groupe scolaire temporaire ' Lili Boulanger - Les Petits Pianos '
Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment son article L 2122-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2122-3 et R2122-4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la location de préfabriqués pour le groupe scolaire temporaire « Lili Boulanger – Les Petits Pianos » ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la conclusion d'un marché à prix unitaire pour la location de préfabriqués pour le groupe scolaire temporaire « Lili Boulanger – Les Petits Pianos » ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée du marché est fixée à trois ans fermes à compter de la notification. Il est renouvelable maximum deux fois pour un an afin de faire face à d'éventuelles difficultés de décalage d'ouverture du groupe scolaire définitif ;

Article 4 : Il s'agit d'un marché estimé à 987 515 € HT valeur 2021 sur durée totale (soit 197 503 € HT par an) ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316094-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.1

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution d'un logement pour un professeur des écoles
- 8 rue Eugène Hennaff, RDC Gauche

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 8 rue Eugène Henaff, groupe scolaire Pierre Sémard.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Madame BEN-AZIZA Sonia

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant

du domaine public sis 8 rue Eugène Henaff, RDC gauche, groupe scolaire Pierre Sémard à conclure avec Madame BEN-AZIZA Sonia ;

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 322.08 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316197-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.2

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
- 35 rue Daniel Casanova

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 35 rue Danielle Casanova, groupe scolaire Danielle Casanova.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Monsieur BOUFERGUINE Marwan

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : accepte la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant du domaine public sis 35 rue Danielle Casanova, 1^{er} étage, groupe scolaire Danielle Casanova à conclure avec Monsieur

BOUFERGUINE Marwan

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 416.02 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316198-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.3

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
8 rue Eugène Henaff, 1er étage droite

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 8 rue Eugène Henaff, groupe scolaire Pierre Sémard.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Madame DJABALLAH Oriana

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant

du domaine public sis 8 rue Eugène Henaff, 1^{er} étage droite, groupe scolaire Pierre Sémard à conclure avec Madame DJABALLAH Oriana.

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 382.47 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316199-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.4

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
4 rue Eugène Henaff, 2ème étage droite

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 4 rue Eugène Henaff, groupe scolaire Pierre Sémard.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Madame HAMIDI Fathia

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant du domaine public sis 4 rue Eugène Henaff, 2ème étage droite, groupe scolaire Pierre Sémard à conclure avec Madame

HAMIDI Fathia

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 254.98 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316200-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.5

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
4 rue Eugène Henaff, 1er étage droite

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 4 rue Eugène Henaff, groupe scolaire Pierre Sémard.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Madame KHENISSI Wafa

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant

du domaine public sis 4 rue Eugène Henaff, 1er étage droite, groupe scolaire Pierre Sémard à conclure avec Madame KHENISSI Wafa

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 382.47 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316201-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.6

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
40 avenue Lénine, RDC

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 40 avenue Lénine, groupe scolaire Diez.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Madame KOITA Cindy

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant

du domaine public sis 40 avenue Lénine, RDC, groupe scolaire André Diez à conclure avec Madame KOITA Cindy,

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 536.80 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316202-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.7

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DERROUSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
8 rue Eugène Henaff, 1er étage gauche

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 8 rue Eugène Henaff, groupe scolaire Pierre Sémard.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Monsieur TAJJA Yacine

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant du domaine public sis 8 rue Eugène Henaff, 1^{er} étage gauche, groupe scolaire Pierre Sémard à conclure avec Monsieur TAJJA Yacine

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 382.47 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316203-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.8

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
-40 avenue Lénine, 2ème étage

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 40 avenue Lénine, groupe scolaire Diez.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Madame VERY épouse BECQUET Emmanuelle.

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant

du domaine public sis 40 avenue Lénine, 2^{ème} étage, groupe scolaire André Diez à conclure avec Madame VERY épouse BECQUET Emmanuelle,

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 476.41 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316204-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-11.9

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Attribution de logement pour un professeur des écoles
-2 rue Guy Môquet, 1er étage

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 2 rue Guy Môquet, groupe scolaire Langevin.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Madame CHAHBANI Raouda

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant du domaine public sis 2 rue Guy Môquet, 1^{er} étage, groupe scolaire Langevin à conclure avec Madame CHAHBANI

Raouda ;

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 570.35 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316205-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-12

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Signature de Convention avec l'Education nationale pour la mise en place des vacances apprenantes (été 2021)

LE CONSEIL,

Vu, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les conséquences scolaires et sociales de la période de crise sanitaire ont entraîné un déficit des savoirs, pour les élèves qui ont conduit l'Education nationale à proposer la mise en œuvre d'un dispositif dénommé "Vacances Apprenantes"

Considérant que la commune a souhaité prendre part au plan "vacances apprenantes", permettant d'accueillir des jeunes afin de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large.

Considérant qu'une convention doit être conclue à cette fin avec l'Education nationale, les moyens engagés par la commune au titre de ce dispositif étant compensés en totalité par l'Etat, sur justificatifs.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la convention à conclure avec les services de l'Education nationale de la Seine Saint-Denis et autorise le maire à la signer.

ARTICLE 2: Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316291-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-13

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETAIRE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Convention ' Permanence d'Accès aux Soins de santé ' (PASS de ville) avec l'Agence Régionale de Santé -ARS-

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 29,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins à destination des populations démunies (PRAPS), l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France souhaite soutenir les projets de PASS ambulatoire pour favoriser l'accès aux soins et accompagner la prise en charge des personnes qui n'ont pas ou plus leur autonomie d'usage du système de santé,

Considérant que dans ce contexte, la Ville de Saint Denis a répondu à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé soutenant la mise en place d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Ville dans les 4 Centres Municipaux de Santé.

Considérant qu'une convention est proposée par l'ARS pour un co-financement du dispositif à hauteur de 70 000 euros

au titre de 2021 pour tenir compte de la montée en charge sur Saint-Denis avec désormais 4 centres de santé qui reçoivent des patients.

DÉLIBÈRE:

Article 1er : Approuve la convention à conclure entre l'Agence Régionale de Santé et la commune pour la mise en place d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) dans les 4 Centres Municipaux de Santé de la ville et autorise le maire à la signer.

Article 2: Approuve le versement d'une subvention de 70 000 euros par L'agence Régionale de Santé d'Ile de France, au titre de l'exercice 2021.

Article 3: la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1315895-CC-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-14

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Mise en place d'une convention de mandat avec la société Indigo pour le comptage et la collecte des recettes liées au stationnement payant sur voirie

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29, et L 1611-7-1,

Vu le décret 2015-1670 du 14 décembre 2015 ayant étendu la faculté des collectivités territoriales de confier par convention de mandat l'encaissement de recettes publiques, à l'encaissement des redevances de stationnement sur voirie,

Vu les dispositions de l'article 201 de la loi de finances 2018-1317 du 28 décembre 2018 ayant introduit la perspective de la suppression du maniement des espèces dans les centres des finances publiques en autorisant l'État à confier à un ou plusieurs prestataires extérieurs certaines opérations d'encaissement et de décaissement en numéraire,

Considérant que le marché public conclu par la Direction Générale des Finances Publiques avec La Banque Postale pour permettre de recevoir les opérations en numéraire des régies des collectivités territoriales et des agences

comptables de la sphère publique (encaissements des recettes pour les régies de recettes – réapprovisionnement en numéraire pour les régies dites « d’avances ») s’avère inadapté aux spécificités des régies d’encaissement des redevances de stationnement sur voirie ,

Vu la délibération du Bureau Territorial de l’Etablissement Public Territorial Plaine Commune en date du 23 janvier 2019 approuvant les termes d’un contrat de prestation de services confiant à la société INDIGO Park l’exploitation du service de stationnement payant sur voirie des villes de son territoire, et prévoyant expressément le cadre de la régie municipale pour le comptage, la collecte et l’encaissement des redevances de stationnement,

Considérant dès lors qu’il y a lieu de reconsidérer le cadre juridique de la régie municipale au profit d’une convention de mandat sans impact financier pour la collectivité et garantissant le cadre d’un contrôle de l’exécution des missions du mandataire par le comptable public,

Vu l’avis conforme du Trésorier Municipal,

Considérant la proposition de convention de mandat et son annexe,

DELIBERE:

Article 1 : Approuve la convention de mandat pour la collecte, l’encaissement et le reversement des redevances de stationnement sur voirie au profit de la société INDIGO Park telle qu’annexée

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer en conséquence ladite convention de mandat ainsi que tout acte ou document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l’unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316259-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 13/10/21
Date publication : 13/10/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021
N°C-15

Le jeudi 7 octobre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 1 octobre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Rabia BERRAI, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Leyla TEMEL donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Florence HAYE.*

SECRETARE *M. Abdelmajid BOUHENNA*

OBJET Créations et suppressions de postes à la suite d'évolutions organisationnelles

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale;

Vu l'avis des Comités Techniques Paritaires du 12 juillet 2021 et 9 septembre 2021;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1 er :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de

procéder aux créations et suppressions des postes suivants :

Direction des Ressources humaines:

Fonctions	Catégorie	Cadre d'emplois	Effectif
Chef.fe de service	A	Attaché 1	+1
Chargé.e de mission	A	Attaché	-1
Responsable accompagnement absence	A	Attaché	+1
Gestionnaire accompagnement des absences	B	Rédacteur	+2

Direction de la Santé

Fonctions	Catégorie	Cadre d'emplois	Effectif
Secrétaire médico-sociale	C	Adjoint administratif	-1
Secrétaire médico-sociale	B	Rédacteur	+1

Direction de l'Administration générale:

Fonctions	Catégorie	Cadre d'emplois	Effectif
Juriste	A	Attaché	+1
Chargé.e de Conseil municipal	B	Rédacteur	-1
Chargé.e de Conseil municipal- responsable administratif et financier	A	Attaché	+1

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20211007-lmc1316042-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 13/10/21

Date publication : 13/10/21